

## Fiche d'information Business L

### 2021

#### 1. Porteur de risques

Dextra Protection juridique SA, Hohlstrasse 556, 8048 Zurich, 044 296 60 60, info@dextra.ch, dextra.ch.

#### 2. Personnes assurées

Les personnes assurées sont :

- Les sites du preneur d'assurance ainsi que les entreprises co-assurées indiquées dans la police
- Les associés, les membres des conseils d'administration, les conseils de fondation, les membres des administrations municipales et des conseils d'associations
- Employés, collaborateurs indépendants, personnel loué et membres de la famille travaillant dans l'entreprise assurée
- Détenteur, propriétaire, locataire, preneur de leasing, conducteur, pilote ou passager de véhicules, de bateaux et d'aéronefs d'entreprise (jusqu'à 5,7 t MTOW maximum)
- Propriétaire de biens immobiliers opérationnels

#### 3. Caractéristiques assurées

L'assurance couvre le preneur d'assurance et les entreprises co-assurées dans le cadre de leurs activités opérationnelle.

#### 4. Modules et modules supplémentaires

La couverture d'assurance comprend le paquet complet des modules Travail L, Immobilier L, Construction L, Mobilité L, Cyber L, Propriété intellectuelle L et Société L. Le paquet peut être complété par les modules complémentaires Private L et Agriculture L.

#### 5. Prestations assurées

Les prestations suivantes sont assurées :

- Frais d'avocats jusqu'à un tarif horaire de CHF 250
- Frais de procédure (émoluments d'écriture, frais de justice et d'administration, frais d'expertise, de recouvrement, entre autres)
- Dépens alloués à la partie adverse
- La couverture mondiale s'applique aux pays classés comme entièrement "free" selon "Freedom House"
- Délai d'attente de 60 jours

#### 6. Avantages

- Somme assurée jusqu'à un maximum de CHF 600 000
- Pas de franchise, pas de valeur litigieuse minimale, pas de valeur litigieuse maximale
- Conseils juridiques sur toutes les questions juridiques par JUSupport
- Un soutien rapide par des avocats et des juristes qualifiés
- Libre choix d'un représentant légal dans le cadre d'une procédure judiciaire/administrative ou en cas de conflit d'intérêts
- Contrats d'un an, résiliables jusqu'au dernier jour ouvrable avant la date d'expiration principale